

L'animateur : M. Jean Charles GUIGUEN.

Membres présents : MM. Philippe ANDRIEUX, Philippe BRANDY, Jean GUILLEN, Patrick BOURABIER

Membres excusés : MM. Bruno RENON, Christian FRESNEL, Jean-Jacques RABOISSON

Début de séance à 16H45

Le PV n°7 de la réunion de la commission SENIORS en date du 09/08/2020 est approuvé sans modifications.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° - SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAITS

- **Championnat départemental D 4 (Amende 30 Euros)**

Poule E : FC ROUILLAC (2) du 12/09/2020 (**1^{er} forfait**)

- **Championnat départemental D 5 (Amende 30 Euros)**

Poule B : CR MANSLE (3) du 13/09/2020 (**1^{er} forfait**)

Poule C : AC GOND PONTouvre (3) du 13/09/2020 (**1^{er} forfait**)

Poule E : AS CONDEON REIGNAC (2) du 13/09/2020 (**1^{er} forfait**)

FORFAIT GENERAL (Amende 60 Euros)

- **Championnat départemental D 5**

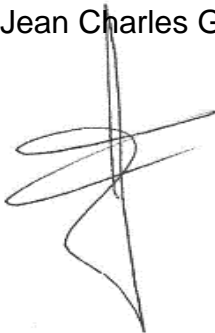
Poule D : UA VILLOGNON du 18/08/2020

2° - INFORMATIONS DIVERSES

- AS CLAIX, du 11/09/2020,
- AS SOY AUX, des 14 et 16/09/2020,
- ES JAVREZAC/JARNOUZEAU, Monsieur Jean-Claude GUILLON, du 15/09/2020,
- JARNAC SPORT, Monsieur Philippe GRELIER, du 10/09/2020,
- CR MANSLE, Monsieur Pascal LABRUNIE, du 13/09/2020,
- FC ROUILLAC, du 12/09/2020, Madame Stéphanie MILLET,
- AS CONDEON REIGNAC, Madame Claudie CAI-THI-CHAN,
- AC GOND-PONTOUVRE, Monsieur Alexandre LE MEILLOUR, du 12/09/2020,
- FC NERSAC, du 12/09/2020,
- ES CHAMPNIERS, Monsieur Pascal CRENN, du 10/09/2020,
- FC CHARENTE LIMOUSINE, Monsieur Thierry BONNAUD, du 09/09/2020,
- US TAPONNAT, Monsieur Francis LEROY, du 10/09/2020,
- UA VILLOGNON, Monsieur Didier CAILLAUD, du 10/09/2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H15

L'animateur Jean Charles GUIGUEN



Le secrétaire Philippe BRANDY

